AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_16-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 13 décembre 2019

2019-6-16

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil : Vaunac

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse : 02 décembre 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 31
Pouvoirs : 5

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Dominique MARCETEAU, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT, Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Alain GARNAUD, Claude BOST, Benoit MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Pierre-Yves COUTURIER, Jean-Marc BUISSON, Gilbert CHABAUD

Absents et excusés : Thérèse CHASSAIN (a donné pouvoir à Philippe BANCHIERI) Michel AUGEIX (a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), Nicola ROBERTS (a donné pouvoir à Céline DEQUANT), René (Paul) CHEVAL (a donné pouvoir à Michèle FAURE), Michel REBIERE (a donné pouvoir à Pascal MAZEAUD), Marc PASCUAL, Christiane DESPAGES,

M. Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Bibliothèques : convention avec la BDP

La BDP de la Dordogne est un service du Conseil Départemental de la Dordogne.

La loi portant nouvelle organisation territoriale reconnaît aujourd'hui une compétence partagée dans le domaine de la culture.

La BDP a pour mission le développement de la lecture publique et des moyens d'information et de communication par le biais de l'aide à la création et à l'organisation de bibliothèques dans les communes et les Communautés de communes rassemblées au sein d'un réseau départemental de lecture publique.

Le Conseil Départemental a adopté par délibération du 05/02/2016, le nouveau Plan Départemental de Lecture Publique (PDLP) qui définit les grands principes de son action en faveur de la lecture publique.

Les Communautés de communes de la Dordogne adhèrent aux dispositions du plan départemental de lecture publique.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Fait à Thiviers, le 16 décembre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture

024-242400752-20191213-2019_6_16-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la convention à passer avec le Conseil Départemental pour l'adhésion au plan départemental de lecture publique 2016/2021.

- ***AUTORISE le Président à signer la convention.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

Fait à Thiviers, le 16 décembre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication